



**La santé et la sécurité
au travail
ne sont pas un jeu !**



Les travailleurs et travailleuses ne bénéficient pas tou-te-s du même niveau de protection.

Tout le monde a droit à une carrière sûre et saine.

Il incombe aux employeurs de veiller à ce que le travail *ne nuise pas à la santé*. La prévention doit être au cœur de la politique de l'entreprise. Toute personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle mérite le respect, du soutien et une indemnisation correcte.

Or, dans la réalité, la situation se détériore. Le marché du travail se flexibilise de plus en plus:

- **500.000 intérimaires**, auxquels s'ajoutent **300.000 étudiants jobistes** via le travail intérimaire
- **Près de 200.000 flexi-jobistes**, un nombre appelé à augmenter avec les nouvelles politiques
- **250.000 freelances**
- Forte croissance dans les *secteurs précaires*, caractérisés par une grande flexibilité, l'insécurité, un faible niveau de qualification, une forte proportion de travailleurs issus de l'immigration, des barrières linguistiques, des lieux de travail dispersés, des chaînes de sous-traitance...

Dans ces conditions, la prévention et la protection sont souvent insuffisantes, voire inexistantes.



Les conséquences sont alarmantes:

- Plus d'**un demi-million de malades de longue durée**. Les sanctions et la « force majeure médicale » sont trop souvent utilisées comme une solution de facilité.
- Les personnes qui ont moins d'ancienneté sont davantage exposées aux risques.
- **Les intérimaires subissent deux fois plus d'accidents du travail.**
- Les flexi-jobistes: le prochain groupe à figurer dans les statistiques?
- Les **travailleuses du secteur des titres-services** (150.000) souffrent de plus en plus de troubles musculosquelettiques — sans que ces troubles soient reconnus comme maladies professionnelles.
- Dans le secteur de la **construction**, des travailleurs non assurés subissent de graves accidents dans des chaînes de sous-traitance opaques.
- Le droit à une assurance « accident du travail » pour les **freelances** a même été **reporté de deux ans**.

Ces exemples ne sont pas isolés. Le constat est sans appel: **Les travailleurs et travailleuses ne bénéficient pas tou-te-s de la même protection.**



Le 28 avril, les syndicats du monde entier commémorent toutes les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. À cette occasion, la CSC attire l'attention sur la **croissance inquiétante du nombre de travailleurs et travailleuses précaires**, encore trop peu protégé-e-s.



Vous constatez des situations à risque?

Parlez-en à votre délégué-e CSC.

Les militant·e·s CSC relaient ces problématiques dans les instances de concertation et contribuent à chercher des solutions. Les chiffres le montrent: les entreprises avec une délégation syndicale sont plus sûres et plus saines.

**La concertation fonctionne —
et profite à tous et toutes.**

- ☐ STOP à la **flexibilisation accrue** et à la **prolifération des contrats précaires**
- ☐ STOP aux **atteintes à la sécurité et à la santé** des travailleurs et travailleuses
- ☐ STOP à la **non-reconnaissance** des accidents du travail
- ☐ STOP au **refus d'indemniser** les maladies professionnelles
- ☐ STOP aux **sanctions** envers les malades de longue durée
- ☐ STOP aux **licenciements pour cause de force majeure médicale**



- ☐ OUI aux **contrats stables**
- ☐ OUI à une **prévention adaptée** aux statuts précaires
- ☐ OUI à **plus d'information, de formation et d'accompagnement** des personnes nouvellement engagées
- ☐ OUI à une **réintégration positive**, sans sanctions
- ☐ OUI à un **suivi et une indemnisation adéquats** des accidents du travail
- ☐ OUI à la **reconnaissance et l'indemnisation** de toutes les maladies liées au travail

